

Le développement de la riziculture irriguée en Mauritanie : émergence d'une agriculture duale

En 1972, la Mauritanie, le Mali et le Sénégal créent l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), avec pour objectif d'améliorer l'autosuffisance alimentaire des habitants du bassin ; les barrages de Diama et de Manantali, achevés respectivement en 1986 et 1988, sont réalisés pour faciliter la maîtrise de l'eau pour la production d'électricité et l'irrigation. La publication d'une ordonnance foncière en 1983 marque une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de la politique de développement de l'irrigation. L'action de la Société Nationale d'Import-Export (SONIMEX), structure d'Etat chargée de l'achat et de la commercialisation du riz à un prix garanti et rémunérateur, vient compléter le dispositif.

Ce dispositif suscite l'intérêt d'investisseurs privés proches de l'administration. Entre 1980 et 1994, la superficie des périmètres privés, concentrés pour plus de 90% au Trarza, passe ainsi de 600 à 20 000 hectares, valorisés par 632 « propriétaires privés » officiellement répertoriés.

L'Etat aménage parallèlement des « grands périmètres collectifs » (500 à 2 000 hectares) et « petits périmètres villageois » (20-100 ha) au Brakna et au Gorgol, cogérés par des organisations de producteurs et la Société Nationale de Développement Rural (SONADER). L'Union Nationale du Crédit Agricole (UNCACEM) attribue des crédits à l'équipement, à la production et à la commercialisation. Le développement de ces périmètres profitera finalement davantage aux agriculteurs les plus capitalisés, à même de payer à temps les intrants et la main-d'œuvre ; il accentuera ainsi la différenciation entre unités de production, notamment entre celles comptant des expatriés, et les autres.

A la fin des années 1980, une agriculture de type capitaliste, jugée « moderne et efficace », s'oppose à une agriculture paysanne, jugée « traditionnelle » et « archaïque ». La promotion de l'entrepreneuriat privé n'aura pourtant pas les effets positifs escomptés.

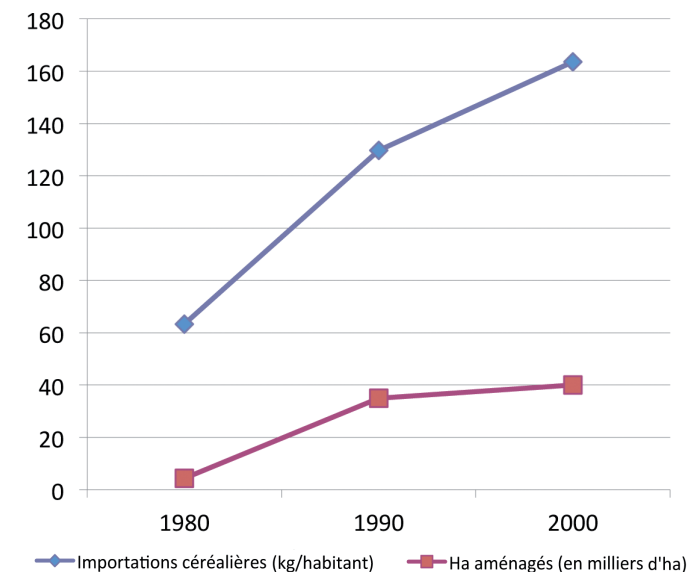
Sources : Magistro, 1993 ; RIM-MDRE, 1999 ; OMC, 2002 et Serghini, 2001

En dépit des efforts consentis, les importations céréalières augmentent très fortement (cf. graphique 8). Cette tendance impose une remise en question des options de développement prises dans les années 1980. Les années 1990 marquent ainsi le début d'une ère de libéralisation de l'agriculture. L'Etat mauritanien, qui compte parmi les plus endettés au monde, se désengage progressivement de la production rizicole puis de la commercialisation.

Sur la période 2000-2008, les statistiques nationales suggèrent que la production rizicole irriguée « avec maîtrise totale de l'eau » (selon les termes officiels), qui reste le fait d'une minorité d'entrepreneurs aisés, fluctue autant que la production en sec (sorgho et maïs pluvial et décru). Cette dernière, pourtant jugée « archaïque », contribue

en moyenne à au moins 50% de la production céréalière nationale et concerne la quasi-totalité des actifs ruraux (cf. carte 35 et graphiques).

Avec l'urbanisation et l'évolution des habitudes alimentaires, la production maraîchère irriguée (choux, aubergine, menthe..) ou en sec (patates douces de décrue, gombo, bissap, cucurbitacées en pluvial) connaît un essor certain bien que relatif : les principaux marchés de consommation du pays (Nouakchott, Nouadhibou), relativement excentrés des zones de production mauritaniennes, sont largement approvisionnés par les importations (oignons de Hollande et tomates du Maroc, dans le cadre d'un accord de libre-échange) tandis que les marchés de la sous-région les plus proches des régions ici considérées (Kayes au Mali, Tambacounda au Sénégal) s'alimentent à travers



Graphique 8. Evolution des importations céréalières et des surfaces aménagées pour la riziculture irriguée entre 1980 et 2000

En 2000, les importations céréalières sont composées pour 80% de blé et 20% de riz. D'après Bonte (1994) et RIM/CILSS/OCDE (2009)

des filières locales déjà bien établies. La production maraîchère nationale sert surtout à approvisionner les gros bourgs ruraux et chefs-lieux des régions excentrées de Nouakchott et de la façade atlantique.

Le seul secteur dont l'essor ne s'est pas démenti est celui de l'élevage : la Mauritanie, largement excédentaire en viande rouge (environ 375 000 têtes par an), contribue à l'approvisionnement de Nouakchott mais aussi de Dakar, Bamako, Banjul et de nombreux centres urbains secondaires (cf. carte 36). En dépit de son importance économique, ce secteur n'a pourtant pas fait l'objet d'une attention plus marquée que l'agriculture. Les données officielles suggèrent même le contraire, la part de l'élevage dans le budget du secteur rural ayant été systématiquement inférieure à celle consacrée